

Observations citoyennes
Frontière franco-espagnole
Pyrénées-Orientales
8 et 9 avril 2025



Les associations réunies au sein du projet CAFI (Amnesty International France, La Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et le Secours Catholique-Caritas France) et l'Anafé, ont organisé les 8 et 9 avril 2025 des observations citoyennes à la frontière franco-espagnole, à Cerbère et à Perpignan, afin d'exercer le droit de regard de la société civile sur les pratiques des autorités françaises à l'encontre des personnes exilées à la frontière.

18 personnes ont participé à ces observations citoyennes, qui ont permis de dresser des constats de pratiques illégales à la frontière franco-espagnole. Vous trouverez dans cette communication certains éléments constatés ainsi que des extraits de témoignages recueillis à cette occasion. Nous sommes disponibles si vous souhaitez de plus amples informations.

Pendant ces observations, 22 personnes ont été interpellées en gare de Perpignan, lors des contrôles des trains et des bus.

Cinq personnes ont été interpellées en gare de Cerbère.

Trois personnes ont été renvoyées en Espagne.

Sept personnes ont été renvoyées depuis l'Espagne vers la France.

Intensité forte des contrôles

Pendant les observations, des forces de l'ordre (réservistes de la police nationale, police aux frontières, gendarmerie) étaient constamment présentes aux gares de Cerbère et de Perpignan, contrôlant les bus et les trains venant d'Espagne, et parfois venant de France en direction de l'Espagne.

Contrôle discriminatoire

Une observatrice note, pour le train arrivant en gare de Cerbère depuis l'Espagne, le 8 avril à 12h01 : *“Il y avait 15 passagers dans le train, seuls les deux personnes racisées ont été contrôlées”*.

Renvoi express vers l'Espagne

Le 9 avril à 10h10, une personne contrôlée à la descente du train a été contrainte de remonter dans un train vers Portbou, sur injonction d'un policier.

Des OQTF adressées à des personnes souhaitant quitter la France

Monsieur G. est sorti du poste de la police aux frontières de Cerbère le 9 avril à 15h. Il a témoigné à nos associations avoir été interpellé à 8h du matin alors qu'il marchait à Banyuls-sur-mer et qu'il voulait se rendre en Espagne. Il en est ressorti 7 heures plus tard après avoir reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF), sans procès-verbal concernant sa privation de liberté. Il a également dit ne pas avoir bénéficié de l'assistance d'un interprète alors qu'il n'était pas francophone. Il n'a donc pas pu être correctement informé de ses droits et des documents qui lui ont été remis par la police.

Trois personnes ont témoigné avoir été interpellées à Perpignan le 8 avril alors qu'elles voulaient se rendre en Espagne. Libérées après avoir reçu une obligation de quitter le territoire français, et une interdiction de retour sur le territoire pendant deux ans, elles ont tenté de continuer leur route vers l'Espagne. La police espagnole les a interpellé en gare de Portbou, en Espagne, et les a reconduites à Cerbère, en France, où nous les avons vu passer 15 minutes au poste de la police aux frontières avant d'être libérées.

Quels recours en justice possibles contre ces pratiques illégales ?

En théorie, les personnes renvoyées en Espagne ou en France ont le droit de former des recours contre les décisions de réadmissions et des plaintes à l'encontre des pratiques illégales commises par les autorités françaises.

Cependant, elles n'ont pas les informations et éléments nécessaires pour être en mesure d'initier ces démarches. De plus, se trouvant dans un autre pays que celui ayant pris la décision, et souvent à la rue, il leur est quasiment impossible de se renseigner et d'être en capacité d'agir.

Dans les cas où elles rencontrent des associations pouvant les aider, elles sont généralement dissuadées par les informations sur la longueur des procédures et les grandes difficultés à obtenir réparation.

Projet CAFI

Amnesty International France - La Cimade - Médecins du Monde - Médecins Sans Frontières - Secours Catholique - Caritas France

Contact : agnes.lerolle@projet-cafi.com

Anafé

Contact : isaline.roverato@anafe.org